



COMMUNE D'AUBONNE

Services techniques

PROCEDURE INSTALLATIONS PAC

PAC AIR-EAU CHAUFFAGE

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
(2 ex. signatures originales + 1 dossier PDF)

LATC 103 et 109

L'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage des locaux ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) est soumise à permis de construire avec enquête publique.

Documents à fournir :

Questionnaire CAMAC

Plan de situation (géoplanet)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit (RVLPE art. 9)

Formulaire EN-VD

Formulaire EN-VD-3

Descriptif complet PAC

Formulaire 75 (pour PAC contenant fluides réfrigérants stables dans l'air) : **de cas en cas**

Diagnostic amiante (**immeubles construits avant 1991**)

INFORMATION SITE VD.CH

PAC AIR-EAU PISCINE

DISPENSE D'ENQUETE PUBLIQUE

RLVLE art. 54 (principe)

La construction et l'assainissement des piscines et jacuzzis extérieurs fixes chauffés, quelle qu'en soit la contenance, ainsi que le renouvellement et la transformation importante des installations techniques qui les chauffent sont soumis à autorisation du service au sens de l'article 120 LATC.

RLVLE Art. 56 (piscines et jacuzzis extérieurs)

¹La construction et l'assainissement des piscines et jacuzzis extérieurs chauffés ainsi que les modifications importantes de leurs installations ne sont admis que si des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur inutilisables autrement sont exclusivement employés.

³Sont soumises aux exigences de l'alinéa 1, toutes les installations qui demeurent à l'extérieur durant l'entier de la saison estivale.

⁴Le chauffage au moyen d'une pompe à chaleur est admis, à la condition que le bassin soit équipé d'une couverture contre les déperditions thermiques.

Documents à fournir :

Questionnaire CAMAC

Plan de situation (géoplanet)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit (RVLPE art. 9)

Formulaire EN-VD-11

Descriptif complet PAC

Formulaire 75 (pour PAC contenant fluides réfrigérants stables dans l'air) : **de cas en cas**

INFORMATION SITE VD.CH

PAC SONDES GEOTHERMIQUES

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
(2 ex. signatures originales + 1 dossier PDF)

Soumis à consultation et autorisation de la DGE-EAU

Documents à fournir :

Questionnaire CAMAC

Questionnaire 65a (65b)

Formulaire EN-VD-3

Plan de situation

Mise à jour : 10.11.2023

Approuvé en séance de Municipalité le 12 septembre 2022